

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Virginie DAVID (CDR)
Service Réglementation et Contrôle des Transports et des Véhicules
Pôle Contrôle et Réglementation Secteur EST
Tél. : 04 26 28 60 36
Courriel : registre-73.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Lyon, le 9 juillet 2025

**ATTESTATION VALABLE DEUX MOIS
A PARTIR DE LA DATE
INDIQUÉE CI-DESSUS
PASSÉ CE DÉLAI, LE DOSSIER
SERA CLASSÉ SANS SUITE**

**ATTESTATION
(ne constitue pas un droit d'exercer)**

L'entreprise ci-après désignée a déposé une demande d'autorisation d'exercer les professions de transporteur public routier de marchandises et de commissionnaire de transport :

**2BM TRANSPORTS
4 IMPASSE DU BONDELOGE
LA GARE
73800 CHIGNIN**

SIREN : **988 716 163**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Responsable légal : **MARTINEZ Manuel**, gérant de la société ;
BALTHAZARD Isabelle, cogérante de la société

Gestionnaire de transport : **MARTINEZ Manuel**, titulaire de l'attestation de capacité professionnelle

Libellé obligatoire de l'activité réglementée (sous peine de rejet de l'extrait Kbis) :

- Transport public routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage.

Ce dossier est complet et recevable.

Pour la Préfète et par subdélégation,
La cheffe de l'unité réglementation
des transports routiers,

Laurence MOUTTET



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : Virginie DAVID (CDR)
Service Réglementation et Contrôle des Transports et des Véhicules
Pôle Contrôle et Réglementation Secteur EST
Tél. : 04 26 28 60 36
Courriel : registre-73.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 9 juillet 2025

**2BM TRANSPORTS
Madame, Monsieur
4 IMPASSE DU BONDELOGE
LA GARE
73800 CHIGNIN**

OBJET : *Demande d'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de marchandises et de commissionnaire de transport*

Refer : *2BM TRANSPORTS – 988 716 163 – 6TZEN n°2025-30499*

P. J. : *Attestation de conformité*

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de marchandises et de commissionnaire de transport pour l'entreprise 2BM TRANSPORTS.

Vous trouverez ci-jointe, l'attestation de conformité nécessaire pour la modification d'immatriculation de l'entreprise au RNE (registre national des entreprises). Depuis le 1er janvier 2023, les formalités de création, de modification et de cessation d'activité doivent être réalisées en ligne sur le site internet du guichet des formalités des entreprises (rubrique « déclarer » sur le site suivant: <https://formalites.entreprises.gouv.fr>).

Je vous informe que l'entreprise sera inscrite aux registres des transporteurs dès que vous informerez la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes de la réalisation des formalités au RNE.

Après vérification par les services de la DREAL, l'inscription aux registres sera matérialisée par la délivrance de l'autorisation d'exercer, de la licence de transport et des copies conformes ainsi que du certificat d'inscription au registre des commissionnaires de transport.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par subdélégation,
La Cheffe de l'Unité Réglementation des
Transports Routiers,

Laurence MOUTTET

Pour donner votre avis,
scanner le QR code:





Communauté Européenne

Attention: Il ne sera pas délivré de duplicata
à ce document.

Ministère chargé des Transports

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
EN TRANSPORT DE MARCHANDISES/~~VOYAGEURS~~ PAR ROUTE (1)

N° MD 84 25 00581

Nous, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

certifions que (2) Monsieur MARTINEZ Manuel Roger Gaylord

né(e) le 04 avril 1981 Maubeuge (Nord)

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2025 ; session 24 juin 2025) (3) requis pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport marchandises/~~voyageurs~~ par route (1), conformément au règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route (4).

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 21 du règlement (CE) n° 1071/2009.

Fait à Lyon, le 24 juin 2025 (5)

**Pour la Préfète et par subdélégation,
Le Chef du Pôle Est,**


Robert CLAVEL

- (1) Rayer la mention inutile.
- (2) Nom, prénom, lieu et date de naissance.
- (3) Identification de l'examen.
- (4) JO L. 300 du 14/11/2009 p. 51.
- (5) Cachet et signature de l'autorité ou de l'instance accréditée qui délivre l'attestation.

